



Guéret, le 31 janvier 2017

## Communiqué de presse

### **Vigilance à la mise aux normes d'accessibilité des établissements recevant du public (ERP)**

Depuis l'appel à la vigilance du Préfet en date du 6 janvier 2017, relatif aux normes d'accessibilité des établissements recevant du public (ERP), un nouveau mode opératoire a été constaté.

Une société de diagnostique, se disant détaché par la préfecture de la Creuse, contacte par téléphone les exploitants d'ERP afin de contrôler la conformité de l'accessibilité de leurs locaux au public.

Après avoir répondu à quelques questions, il est demandé au gérant de bien vouloir remplir un questionnaire de pré-diagnostique et de s'acquitter d'une certaine somme, afin d'envoyer un rapport à la préfecture de la Creuse, pour une bonne mise en conformité.

Monsieur le Préfet de la Creuse informe qu'il s'agit d'une tentative d'escroquerie et qu'aucune suite ne doit être donnée à ces appels, qui n'émanent d'aucune administration.

Si vous faites l'objet de tels appels, veuillez le signaler au plus vite aux forces de l'ordre territorialement compétentes.